

Réunion du Conseil municipal
du lundi 19 février 2018 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 13 février 2018

Compte-rendu sommaire

Service des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Additif Versement d'une aide exceptionnelle à Emmaüs Mundolsheim.

Après accord du Conseil de rajouter cet additif à l'ordre du jour, il est demandé au Conseil d'allouer à l'association Emmaüs Mundolsheim une subvention exceptionnelle de 10 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention y afférente.

Adopté

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation des avenants.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les avenants, les marchés et les documents y relatifs.

Adopté

2 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 28 avril 2014.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT passés par la ville de Strasbourg, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 209 000 € HT (fournitures et services) et à 5 225 000 € HT (travaux).

Cette communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2017.

Communiqué

3 Transfert d'équipements de la ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg et de l'Eurométropole de Strasbourg à la ville de Strasbourg, principes proposés, délibération cadre.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la substitution de plein droit de la métropole dénommée « Eurométropole de Strasbourg » à la Communauté urbaine de Strasbourg au 1^{er} janvier 2015, dans toutes les délibérations et tous les actes de cette dernière.

Il est également demandé au Conseil de constater que les transferts des biens et droits à caractère mobilier et immobilier de la ville de Strasbourg à l'Eurométropole de Strasbourg sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe, ni d'aucuns droit, salaire ou honoraire.

Il est aussi demandé au Conseil de décider le transfert à l'Eurométropole de Strasbourg des biens recensés dans l'annexe n°1a.

Le Conseil est appelé à demander à l'Eurométropole de Strasbourg le transfert à la ville de Strasbourg des biens de l'Eurométropole recensés dans l'annexe n°1b.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire, ou son-sa représentant-e, à prendre toute mesure ou signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté

4 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver, après avis du CT, les suppressions, créations et transformations d'emplois.

Adopté

5 Vente de matériels réformés.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente de matériels réformés, suivant la liste, par le biais de ventes aux enchères.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les documents afférents à la vente de ces matériels.

Adopté

6 Affaires culturelles : attribution de subventions aux établissements culturels et aux associations.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement de subvention à l'association ACN Association Culturelle du Neuhof.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

7 Affectation des enveloppes budgétaires pour les collaborateurs-trices de groupes politiques.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'affectation d'une enveloppe financière aux groupes politiques en application des dispositions, selon le tableau annexé à la délibération.

Il est également demandé au Conseil d'approuver le principe selon lequel à l'occasion de l'éventuelle mobilité des élus municipaux entre groupes politiques, l'enveloppe de 3 655 € annuels attachée à chaque élu municipal membre d'un groupe sera affectée au groupe d'accueil de l' élu et déduite de l'enveloppe du groupe quitté.

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

8 Création d'une venelle piétons/cycles par l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la restructuration de l'école Louvois - Versement d'un fonds de concours - Avis du conseil municipal - Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Il est aussi demandé au Conseil d'émettre un avis favorable au versement, par l'Eurométropole de Strasbourg, à titre d'offre de concours, d'une somme de 55 000 € à l'Office public de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg pour la réalisation de vingt-huit emplacements de stationnement sur un terrain sis 18 rue du Jura, cadastré section 40, numéro 231.

Adopté

9 Parc des Poteries - Régularisation foncière avec la société anonyme d'économie mixte locale Habitation Moderne - Emprises à incorporer au domaine public - Avis du conseil municipal - Article L. 5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à l'acquisition, par l'Eurométropole de Strasbourg, auprès de la société anonyme d'économie mixte locale Habitation Moderne, à l'euro symbolique, des emprises de voirie suivantes, cadastrées :

commune de Strasbourg – banlieue de Koenigshoffen-Cronembourg

section OE, numéro 205, d'une surface de 2,54 ares
section OE, numéro 206/23, d'une surface de 1,65 are
section OE, numéro 256/23, d'une surface de 0,31 are
section OE, numéro 258/24, d'une surface de 0,48 are

soit une surface de 4,98 ares.

Adopté

10 Vente de l'immeuble sis, 7-9 rue des Grandes Arcades, dit Monoprix Kléber.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- I. La vente par la ville de Strasbourg au titre de l'assiette foncière du volume de l'ensemble immobilier :

VILLE DE STRASBOURG
7-9 Rue des Grandes Arcades

cadastré : Section 62 n° 6 – Rue des Grandes Arcades – douze ares vingt-et-un centiares (12,21 ares),

« VOLUME AA : BATIMENT Y COMPRIS LE SOUS-SOL, LE TREFONDS ET LES POTEAUX EN GRES »

TREFONDS ET SOUS-SOL

AA1 : Tréfonds et Sous-sol

délimité par les sommets n° 10001, 10002, 10043, 20073, 20072, 20071, 20070, 20062, 20061, 20030, 20024, 20023, 20018, 20017, 10023, 10024, 10025, 10026, 10027, 10028, 10029, 10030, 10031, 10032, 10033, 10034, 10035, 10036, 10037, 10038, 10039, 10040, 10041

Superficie : 705 m²,

Altimétrie : Sans limitation de profondeur à la cote IGN 141.40m (niveau le plus haut

de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée).

AA2 : Tréfonds et Sous-sol sous le « Passage de la Pomme de Pin »

délimité par les sommets n° 10043, 10044, 20067, 20066, 20053, 20052, 20051, 20050, 20049, 20048, 20047, 20046, 20039, 20038, 10042, 20036, 20035, 20034, 20033, 10045, 10020, 10021, 10022, 20017, 20018, 20023, 20024, 20030, 20061, 20062, 20070, 20071, 20072, 20073

Superficie : 208 m²,

Altimétrie : Sans limitation de profondeur à la cote IGN 141,21 m (niveau le plus bas de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée).

Superficie : variable de 208 m² à la cote IGN 141,21 m (niveau le plus bas de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée) à 0 m² à la cote IGN 141,40 m (niveau le plus haut de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée)

Altimétrie : variable de la cote IGN 141,21 m (niveau le plus bas de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée) à la cote IGN 141,40 m. (niveau le plus haut de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée).

AA3 : Tréfonds et Sous-sol

délimité par les sommets n° 10044, 10003, 10004, 10005, 10006, 10007, 10008, 10009, 10010, 10011, 10012, 10013, 10014, 10015, 10016, 10017, 10018, 10019, 10045, 20033, 20034, 20035, 20036, 10042, 20038, 20039, 20046, 20047, 20048, 20049, 20050, 20051, 20052, 20053, 20066, 20067

Altimétrie : Sans limitation de profondeur à la cote IGN 141,40 m (niveau le plus haut de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée).

REZ-DE-CHAUSSEE

AA4 : Rez-de-chaussée du bâtiment

délimité par les sommets n° 10001, 10002, 10043, 20073, 20072, 20071, 20070, 20062, 20061, 20030, 20024, 20023, 20018, 20017, 10023, 10024, 10025, 10026, 10027, 10028, 10029, 10030, 10031, 10032, 10033, 10034, 10035, 10036, 10037, 10038, 10039, 10040, 10041

Superficie : 705 m²,

Altimétrie : De la cote IGN 141,40 m (niveau le plus haut de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée) à la cote IGN 145,68 m (niveau le plus haut du plafond dans le « Passage de la Pomme de Pin »)

AA5 : Rez-de-chaussée du bâtiment

délimité par les sommets n° 10044, 10003, 10004, 10005, 10006, 10007, 10008, 10009, 10010, 10011, 10012, 10013, 10014, 10015, 10016, 10017, 10018, 10019, 10045, 20033, 20034, 20035, 20036, 10042, 20038, 20039, 20046, 20047, 20048, 20049, 20050, 20051, 20052, 20053, 20066, 20067

Superficie : 308 m²,

Altimétrie : De la cote IGN 141,40 m (niveau le plus haut de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée) à la cote IGN 145,68 m (niveau le plus

haut du plafond dans le « Passage de la Pomme de Pin »)

AA6 : Poteau en grès n°1

délimité par les sommets n° 10051, 10050, 20076, 10056

Superficie : 1 m²

Altimétrie : de la cote IGN 141,21 m (niveau de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée, à proximité du poteau) à la cote IGN 144,07 m (niveau haut du poteau correspondant au niveau bas de l'arcade)

AA7 : Poteau en grès n°2

délimité par les sommets n° 10046, 10047, 20044, 20043

Superficie : 1 m²

Altimétrie : de la cote IGN 141,34 m (niveau de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée à proximité du poteau) à la cote IGN 145,68 m (niveau haut du poteau)

AA8 : Poteau en grès n° 3

délimité par les sommets n° 20040, 10049, 10021, 10048

Superficie : 1 m²

Altimétrie : de la cote IGN 141,40 m (niveau de la couche d'étanchéité de la dalle entre le sous-sol et le rez-de-chaussée à proximité du poteau) à la cote IGN 145,68 m (niveau haut du poteau)

DU 1^{ER} ETAGE AU ZENITH

AA9 : Bâtiment

délimité par les sommets n° 10001, 10002, 10043, 20073, 20072, 20071, 20070, 20062, 10055, 20052, 20053, 20066, 20067, 10044, 10003, 10004, 10005, 10006, 10007, 10008, 10009, 10010, 10011, 10012, 10013, 10014, 10015, 10016, 10017, 10018, 10019, 10020, 10021, 10022, 10023, 10024, 10025, 10026, 10027, 10028, 10029, 10030, 10031, 10032, 10033, 10034, 10035, 10036, 10037, 10038, 10039, 10040, 10041

Superficie : 1 150 m², dont à déduire la surface de 45 m² délimitée par les sommets 20054, 20047, 20046, 20039, 20038, 10054, 10053, 20030

Altimétrie : de la cote IGN 145,68 m (niveau le plus haut du plafond dans le « Passage de la Pomme de Pin ») sans limitation de hauteur.

AA10 : Bâtiment

délimité par les sommets n° 20073, 20066, 20053, 20052, 10055, 20062, 20070, 20071, 20072

Superficie : 64 m²,

Altimétrie : de la cote IGN 145,51 m (niveau du plafond dans le « Passage de la Pomme de Pin » sur ce périmètre) sans limitation de hauteur.

AA11 : Bâtiment

délimité par les sommets n° 20054, 20047, 20046, 20039, 20038, 10054, 10053, 20030

Superficie : 45 m²,

Altimétrie : de la cote IGN 145.51m (niveau du plafond dans le « Passage de la Pomme

de Pin » sur ce périmètre) sans limitation de hauteur.

AA12 : Bâtiment au-dessus de l'arcade

délimité par les sommets n° 10043, 10051, 10056, 20073

Superficie : variable de 0m² à la cote IGN 144,07 m (niveau bas de l'arcade) à 3 m² à la cote IGN 145,48 m (niveau haut de l'arcade)

Altimétrie : variable de la cote IGN 144,07 m (niveau bas de l'arcade) à la cote IGN 145,48 m (niveau haut de l'arcade)

Superficie : 3 m²,

Altimétrie : de la cote IGN 145,48 m (niveau haut de l'arcade) sans limitation de hauteur.

AA13 : Bâtiment au-dessus du poteau en grès n°1

délimité par les sommets n° 10051, 10050, 20076, 10056

Superficie : 1 m²,

Altimétrie : de la cote IGN 144,07 m (sommets du poteau en grès n°1) sans limitation de hauteur.

AA14 : Bâtiment au-dessus de l'arcade

délimité par les sommets n° 10050, 10044, 20067, 20076

Superficie : variable de 0 m² à la cote IGN 144,07 m (niveau bas de l'arcade) à 3 m² à la cote IGN 145,48 m (niveau haut de l'arcade)

Altimétrie : variable de la cote IGN 144,07 m (niveau bas de l'arcade) à la cote IGN 145 48 m (niveau haut de l'arcade)

Superficie : 3m²,

Altimétrie : de la cote IGN 145,48 m (niveau haut de l'arcade) sans limitation de hauteur. »

Propriété de la ville de Strasbourg,

Au prix de 8 000 000 € (huit millions d'euros) hors taxes et droit éventuellement dus en sus,

Au profit de la société AMK – Groupe WAJSBROT, représentée par Monsieur Alain WAJSBROT, ou toute autre société qui se substituerait et dont Monsieur WAJSBROT ou sa société serait associé majoritaire ;

II. Pour garantir au mieux les intérêts de la Collectivité et garantir la réalisation du projet pour lequel le groupement a été nommé, la présente vente est encadrée par plusieurs conditions spécifiques :

- l'acte de vente reprendra l'intégralité des conditions spécifiques stipulées dans le cahier des charges et sur la base desquelles a été retenue la candidature du groupement :
- o la réalisation d'un projet d'ensemble homogène justifiée par un titre de propriété sur la partie avant de l'immeuble appartenant à la SNC AMK,

- un taux de réalisation de logements sociaux suffisant, conforme au cahier des charges et à la réglementation d'urbanisme,
- si la consultation prévoyait un taux de logement sociaux de 30 % en termes de nombre de logements et de surface, l'approbation du PLU et des secteurs de mixité sociale entraîne une progression de ce taux à 35 % du nombre de logements sociaux (la surface totale ne pourra pas être inférieure à 30 % de la SHAB totale) ;
- ces logements sociaux seront décomposés comme suit :
 - au minimum 40 % de logements en PLAI ;
 - au maximum 10 % de logements en PLS ;
 - le restant pouvant être librement composé en PLAI ou en PLUS.
- le maintien d'une offre commerciale alimentaire de proximité conformément à la législation sur les baux commerciaux ;

L'acte de vente comportera un engagement ferme de respecter ces différentes conditions.

Le respect de cet engagement sera garanti par une clause résolutoire de plein droit, dont pourra se prévaloir ou non la Ville en cas de non réalisation de l'ensemble de l'opération.

La garantie que constitue la clause résolutoire de plein droit est complétée par les deux mesures suivantes :

- la stipulation d'une clause pénale d'un montant de 10 % du prix de vente en cas d'inexécution par l'acquéreur de ses obligations, soit 800 000 € (huit cent mille euros),
- la stipulation d'une interdiction de vendre le bien, sans l'accord du vendeur, dans un délai fixé à 10 ans, aussi longtemps que les conditions de l'acte n'auraient pas été exécutées par l'acquéreur. Si le vendeur devait consentir à la vente, cette interdiction de revendre serait reportée sur le nouvel acquéreur. Etant précisé que cette interdiction de vendre ne concernera pas les cessions au profit des sociétés faisant partie du groupement lauréat dans le cadre de l'opération réalisée.

Cette clause résolutoire sera levée par une délibération du Conseil Municipal dès l'opération réalisée.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son, sa représentant(e) à signer tout acte concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

11 Demande d'une radiation d'un droit à la résolution au profit de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la main levée d'un droit à la résolution inscrit au livre Foncier au profit de la ville de Strasbourg :

- grevant un immeuble situé au n°1, rue GAMBS à Strasbourg/Meinau et cadastré :

Commune de Strasbourg

Banlieue de Strasbourg Meinau

Lieudit : rue Gambs

Section HA n° 569/10 d'une contenance de 5,05 ares.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant(e) à signer tout document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

12 Quatrième consultation d'habitat participatif en autopromotion : désignation du groupe lauréat.

Il est demandé au Conseil d'approuver le choix du lauréat à savoir : pour le terrain 1 chemin du Marais Saint Gall le groupe « Verger Saint Gall ».

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser :

- le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la délibération,
- le groupe retenu à effectuer toutes investigations complémentaires qu'ils estiment nécessaires à leur frais, sur les parcelles destinées à leur être cédées et ce avec l'accord de la collectivité,
- à implanter tous panneaux sur les dites parcelles en vue de la communication sur leur projet,
- à déposer un dossier de demande de permis de construire sur cette même parcelle.

Adopté

13 Gestion des forêts de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le programme de martelage 2017 (état d'assiette 2018), pour les forêts propriété de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame,

- le programme de martelage 2018 (état d'assiette 2019), pour les forêts propriété de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame,
- l'exploitation et la vente en adjudication publique, par appel d'offres (prévente), ou par contrat d'approvisionnement :
- d'un volume de bois :

2017	Hohwald	Oedenwald	Herrenwald	Robertsau	OND
Bois d'œuvre	4 874 m ³	3 727 m ³	30 m ³	478 m ³	491 m ³
Bois de chauffage	128 m ³	228 m ³	0 m ³	0 m ³	207 m ³
Bois d'industrie	1 968 m ³	1 679 m ³	0 m ³	520 m ³	342 m ³

2018	Hohwald	Oedenwald	Herrenwald	Robertsau	OND
Bois d'œuvre	6 958 m ³	3 936 m ³	21 m ³	478 m ³	636 m ³
Bois de chauffage	120 m ³	80 m ³	0 m ³	0 m ³	106 m ³
Bois d'industrie	1 902 m ³	1 252 m ³	30 m ³	520 m ³	263 m ³

- des produits valorisables issus des renaturations rhénanes ou coupes de sécurité.
- la mise en œuvre de tous les travaux de sylviculture d'exploitation et d'infrastructure réalisés (hors entretien des maisons forestières) :
 - soit en régie,
 - soit par des entreprises privées.
- la vente de gré à gré :
 - pour les menus produits forestiers dont les valeurs marchandes minima sont définies par un arrêté municipal. En ce qui concerne l'Œuvre Notre-Dame, les tarifs appliqués seront les mêmes que ceux définis pour la ville de Strasbourg,
 - pour les bois nécessaires aux services de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg dans la stricte limite des disponibilités (tant en qualité qu'en quantité),
 - pour des bois non commercialisables dans des conditions normales.
- l'attribution d'avantages en nature (20 stères de bois) aux agents en charge de la gestion forestière : salariés de droit privé relevant de la convention collective régionale pour les exploitations forestières d'Alsace, aux agents de l'ONF au prorata des surfaces gérées avec un maximum de 10 stères. Les agents intégrés sous statut public anciennement sous convention collective ainsi que les concierges occupant des maisons forestières se verront attribuer un maximum de 30 stères.
- la renonciation à la demande de paiement des sommes symboliques demandées aux ayant droits dans le cadre de ces attributions lorsque son montant est inférieur à 1 (un) euro.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à signer les états d'assiette et les états prévisionnels des coupes 2017 et 2018 de chaque massif et tout document et acte relatif à ce projet.
- à engager les travaux approuvés ci-dessus dans la limite des crédits inscrits.
- à solliciter l'attribution de subventions du montant maximal possible au titre des programmes 2017 et 2018 pour :
 - les travaux de reconstitution ou restauration de la forêt pour l'ensemble de la Ville et de l'Œuvre Notre-Dame,
 - tous travaux forestiers dont en particulier les sylvicoles et les travaux de réfection des pistes ou des routes forestières.
- à charger le service des espaces verts et de nature :
 - de la mise en œuvre des travaux et des appels à la concurrence y afférents, dans les strictes limites des crédits votés et dans le cadre des dispositions légales,
 - d'entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des subventions et de transmettre les dossiers de demande d'aide à la Direction Départementale des Territoires (DDT), à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), au Conseil Départemental et au Conseil Régional, ou tout autres organismes attributaires,
 - d'organiser et réaliser les ventes de bois populaire.
 - à valider les ventes de bois à l'amiable proposés par l'ONF pour un montant maximum de 1 000 €.
- à charger l'ONF :
 - de solliciter et d'instruire les demandes d'autorisations nécessaires à la réalisation des travaux de renaturation par anticipation aux plans d'aménagement ou lorsque ces derniers n'ont pas été prévus.
- à signer tous documents et actes relatifs à ces projets.

Adopté

14 Gestion des Réserves naturelles nationales du Rohrschollen et de Neuhof-Illkirch-Graffenstaden.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Pour la Réserve naturelle nationale de l'Ile du Rohrschollen :

- la synthèse du bilan d'activité 2016 ;

- le compte de résultat 2016 ;
- le budget 2017 ;
- le plan d'action 2017.

Pour la Réserve naturelle nationale de Strasbourg-Neuhof / Illkirch - Graffenstaden :

- la synthèse du bilan d'activité 2016 ;
- le compte de résultat 2016 ;
- le plan d'action 2017 ;
- le budget 2017.

La prise en charge des opérations liées à la sécurisation des chemins et des usagers en attendant la finalisation d'un nouveau plan de circulation sur la réserve.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et l'ensemble des documents pour la mise en œuvre des actions pour la gestion des RNN de l'Ile du Rohrschollen et du massif forestier de Strasbourg – Neuhof / Illkirch – Graffenstaden.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le conservateur de la réserve naturelle à mettre en œuvre l'ensemble des opérations des plans d'actions présentés dans le cadre du budget arrêté par le comité de gestion.

Documents détaillés consultables à l'adresse suivante jusqu'au 30 mai 2018 :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=vtl2maN.cedWmxgH0XB6XC>

ou sur simple demande auprès du service Espaces verts et de nature.

Adopté

15 Mise en place d'un groupement de commandes entre l'Eurométropole et la ville de Strasbourg en vue de la passation d'un marché de prestations intellectuelles relatif à un accompagnement dans le cadre de la labellisation Cit'ergie.

Il est demandé au Conseil d'approuver, sous réserve de disponibilité des crédits ultérieurs, la conclusion de marchés ci-après éventuellement reconductibles :

- la conclusion de la convention de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et la ville de Strasbourg, dont l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur,
- la conclusion des accords-cadres avec émission de bons de commandes, d'un maximum de 130 000 € HT (50 000 € HT pour la ville de Strasbourg et 80 000 € HT pour l'Eurométropole de Strasbourg), d'une durée fixe d'un maximum de quatre ans.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- à charger l'Eurométropole de Strasbourg, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, du lancement de la consultation, de la signature et de la notification du marché,
- à exécuter le marché résultant du groupement de commandes pour ce qui concerne la ville de Strasbourg.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

16 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Cercle d'Echecs de Strasbourg	5 000 €
Souvenir Napoléonien d'Alsace	1 000 €
Maison des Jeux de Strasbourg	2 000 €
Arkestra Brasil	700 €
Association des Résidents des Poteries	4 800 €
Les Films du Spectre	100 000 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

17 Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Pour le Pôle coopération décentralisé, jumelages et partenariats internationaux

- le versement d'une subvention de 30 000 € au GESCOD
- le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Alsace-Etats Unis

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés d'attribution ou les conventions y afférents.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ**18 Attribution de subventions au titre des solidarités.**

Il est demandé au Conseil d'allouer sur les crédits disponibles au budget primitif pour 2018, les subventions suivantes :

1. Entraide le Relais Accueil de jour	107 500 €
2. Centre communal d'action sociale de Strasbourg – CCAS Fonctionnement général	1 615 000 €
3. Lycée Le Corbusier Étude prospective de design au sein de l'espace Belin	2 500 €
4. Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis de Strasbourg et environs – AAPEI Service d'insertion scolaire et sociale	16 000 €
5. Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis de Strasbourg et environs – AAPEI Service d'accueil et de logistique	42 280 €
6. Club loisirs GEM 67 Fonctionnement général	15 000 €
7. Jusqu'à la mort accompagner la vie – JALMALV Actions de formation de bénévoles	1 500 €
8. Association bas-rhinoise d'aide aux personnes âgées – ABRAPA Fonctionnement général	401 100 €
9. Centre communautaire israélite Fonctionnement du club séniors	950 €
10. Association du centre socio culturel du fossé des treize Fonctionnement du club séniors	2 000 €
11. Club des sourds 3 ^{ème} âge du Bas-Rhin Fonctionnement du club séniors	3 000 €
12. Association du centre social et culturel Victor Schœlcher Fonctionnement du club séniors	16 920 €
13. Association du centre social et culturel de Hautepierre le galet Fonctionnement du club séniors	3 100 €
14. Les clarisses Fonctionnement du club séniors	2 400 €
15. Club des seniors de Koenigshoffen Fonctionnement du club séniors	8 690 €
16. Skat à Koenigshoffen Fonctionnement du club séniors	1 550 €
17. Rencontres troisième âge	12 000 €

Fonctionnement du club séniors	
18. Club de bridge Strasbourg ouest Fonctionnement du club séniors	1 200 €
19. Initiatives de la montagne verte Fonctionnement du club séniors	2 000 €
20. Association du centre socio culturel de l'Elsau Fonctionnement du club séniors	3 960 €
21. Joie de vivre	2 300 €
22. Centre socio culturel de Neudorf Fonctionnement du club séniors	1 090 €
23. Association union nationale des invalides et accidentés du travail Fonctionnement du club séniors	1 890 €
24. Association défense et promotion du Schluthfeld Fonctionnement du club séniors	3 320 €
25. Association du centre socioculturel de la Meinau Fonctionnement du club séniors	2 500 €
26. Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins Fonctionnement du club séniors	900 €
27. Les amis des services des personnes âgées des hôpitaux universitaires de Strasbourg Fonctionnement du club séniors	2 600 €
28. Association pour le soutien des personnes âgées de la cité de l'III Fonctionnement du club séniors	5 000 €
29. Association union nationale des invalides et accidentés du travail - alsace - section Robertsau Fonctionnement du club séniors	1 300€
30. Centre socio culturel de la Robertsau l'Escale Fonctionnement du club séniors	2 000€
Total	2 281 550 €

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-a représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

**19 Lancement d'une seconde consultation dans le cadre du projet :
"Apprentissage du français à destination des parents d'élèves dans les écoles
maternelles de la ville de Strasbourg".**

Il est demandé au Conseil d'approuver la consultation et la passation de marchés de prestations d'apprentissage de la langue française dans les écoles maternelles de la ville de Strasbourg d'une durée d'un an, reconductibles trois fois, dans le cadre de l'article 28

du code des marchés publics.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer, signer et exécuter les marchés de prestations d'apprentissage de la langue française dans les écoles maternelles de la ville de Strasbourg pour un montant global annuel HT estimé à 200 000 €, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics ;
- à percevoir les subventions liées à cette action.

Adopté

20 Attribution d'une subvention à l'ABRAPA pour l'expérimentation de la sécurisation des entrées et sorties d'école par des seniors.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 70 000 € à l'ABRAPA.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser le maire ou son-sa représentante-e à signer toute pièce relative à l'exécution de la délibération.

Adopté

CULTURE ET SPORT

21 Attribution du Prix de la ville de Strasbourg dans le cadre de St'Art 2017.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution du prix de la ville de Strasbourg dans le cadre de St'Art 2017 pour un montant de 2 000 € à M. Jean-Marc Lacaze.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à procéder au versement du prix proposé.

Adopté

22 Attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien pour les aides à la création 2018 du spectacle vivant.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Association	Projet de création	Montant proposé
Different Universe	Back to swing Groupe Lyre le Temps	10 000 €
Les Violons Barbares	Krushovitsa	8 000 €
1 & 2 Records	Nouveau spectacle du groupe Freez	5 500 €
Artenréel #1	Les croque-morts chanteurs Cie Firmin & Hector	5 000 €
Ku Kan	Spaceless	5 000 €
Machette Production	A la nuit Cie les Belettes	5 000 €
Urban Death Records	Nouveau spectacle du groupe Absurdity	4 200 €
La Goguette Clandestine	The Wounded Carnivale	4 000 €
Zakote	Ajde, andao !!! Cie A Hue et A Dia	4 000 €
Machette production	Sleepwalk Groupe Albinoïd Sound System	3 800 €
Bloody Mary Music and Records	Listen and see Groupe Kings Love Jacks	3 000 €
Bloody Mary Music and Records	Replay Groupe Adam and the Madams	2 900 €
Giro Music	Nouveau spectacle du groupe Vaiteani	2 000 €
Chat Borgne Théâtre	Les Fils prodigues	12 000 €
La Soupe Cie	Je hurle mais tu ne réponds pas	10 000 €
L'Ateuchus	Buffalo boy	10 000 €
Cie Facteurs Communs	L'Avare de Molière	10 000 €
Cie des Attentifs	Jeunesse	10 000 €
Verticale	I Kiss You	9 000 €
Tête Allant Vers...	Continuum	8 000 €
Les Anges Nus	Quiprocosmos	8 000 €
Est Ouest Théâtre	Carton Plein	8 000 €
Artenréel #1	Ntoni Cie Lavoro Nero Teatro	7 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

23 Lancement de l'appel à participation pour la programmation 2018 du Shadok.

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement de l'édition 2018 de l'appel à participation du Shadok.

Il est aussi demandé au Conseil d'engager les budgets nécessaires au soutien des projets lauréats sélectionnés en 2018 soit 30 000 €.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à lancer et exécuter les procédures,
- à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération,
- à engager les dépenses nécessaires à la réalisation du projet sous réserve d'inscription des crédits au budget de la collectivité.

Adopté

24 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Le Carré d'art	3 000 €
Compagnie Le Bruit qu'ça coûte	6 000 €
Le Parlement de Musique	40 000 €
APMC- Radio Accent 4	5 000 €
Elektramusik	5 000 €
Compagnie La Main de l'Homme	6 000 €
La Friche Laiterie	35 000 €
Les Zygomaniacs	22 000 €
La Dinoponera	15 000 €
Collectif Off	6 000 €
Compagnie Est-Ouest Théâtre	6 000 €
Accélérateur de particules	14 000 €
Alsace bande dessinée	25 000 €
Association du Corbeau	1 500 €
AV.LAB	30 000 €
Burstscratch	2 000 €
Collectif Envie de Quartier	3 000 €
In Extremis	4 000 €
INACT	5 000 €
Le Faubourg	17 500 €
Le Tube	3 000 €
Pétrole Editions	3 000 €

Stimultania	20 000 €
Versant Est	7 500 €
Club de la presse Strasbourg Europe	43 900 €
Plume de paon	8 000 €
Bibliothèque sonore	3 500 €
Alsace cinémas (PREAFCA)	10 000 €
Alsace cinémas (festival Augenblick)	5 000 €
Consistoire Israélite du Bas-Rhin	1 500 €
Le Club Fiction	1 500 €
Mémoire des Images Réanimées d'Alsace (MIRA)	15 000 €
Puls'vision	500 €
Société des Auteurs-Réalisateurs de Films en Région (SAFIRE)	4 000 €
Vidéo les beaux jours	30 000 €
OLCA	15 000 €
Les Amis du Vieux Strasbourg	11 000 €
Institut des Arts et Traditions populaires	800 €
Culture et bilinguisme	9 000 €
Fédération Alsace bilingue	2 300 €
Les amis du Musée Vodou	9 000 €
À livre ouvert / Wie ein offenes Buch	8 000 €
Espace européen Gutenberg	12 000 €
Consistoire israélite	10 000 €
Artenréel	10 000 €
Baal Novo	2 500 €
L'atelier culturel	2 000 €
Strass'Iran	5 000 €
Académie Rhénane	1 000 €
Les Bateliers	1 000 €
Festival de musique des religions du monde	4 500 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 510 500 €.

Ensemble vocal Allegro	2 000 €
Ensemble vocal de Strasbourg	2 500 €
Ensemble vocal Variation	2 500 €
Harmonie Caecilia	12 000 €
La Maison Théâtre	19 000 €
La manécanterie des petits chanteurs de Strasbourg	75 000 €
Orchestre symphonique des jeunes	7 000 €
Orchestre universitaire de Strasbourg	15 000 €
Association européenne musique à l'hôpital	2 000 €
Compagnie 12:21	4 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 141 000 €.

Ecole de musique du CSC Neudorf	1 500 €
Ecole de musique du CSC Montagne Verte	3 000 €
Ecole de musique du CSC Neuhof	7 190 €
Ecole de musique de Cronembourg	8 005 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 19 695 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

25 Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions pour un montant total de **228 500 €** réparti comme suit :

aux associations sportives suivantes :

Golf Club de Strasbourg Soutien à la participation du club au championnat de France division 1 de golf	1 000 €
Cercle de Badminton de Strasbourg Soutien à l'organisation de la 42 ^e édition du Tournoi international de badminton qui aura lieu à Strasbourg les 28 et 29 avril 2018	1 000 €
Strasbourg Université Club Soutien à l'organisation de compétitions internationales d'escrime en 2018	2 500 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS Soutien à l'organisation du meeting national de natation organisé à Strasbourg les 27 et 28 janvier 2018	1 500 €

aux sociétés sportives suivantes :

Etoile Noire SAS soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2017/2018 : 265 000 €)	132 500 €
Strasbourg Eurométropole Handball (SEHB) SAS soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2017/2018 : 180 000 €)	90 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

26 Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la pratique sportive.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci-dessous pour un montant total de **13 100 €**.

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
Aigle Hapkido	hapkido	4	400 €
AS Electricité de Strasbourg	football, basket	34	3 400 €
Association Sportive Strasbourg	Football, basket	8	800 €
Cercle Sportif Meinau	gymnastique	4	400 €
Cercle Sportif Neuhof	football	7	700 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	taekwondo	16	1 600 €
New Boxing Strasbourg	boxe	3	300 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	athlétisme, karaté	17	1 700 €
Rugby Club de Strasbourg	rugby	3	300 €
Société de Natation Strasbourg	natation	14	1 400 €
Sporting Club Red Star	football	15	1 500 €
Strasbourg Thai Boxing	boxe	5	500 €
Tennis Club Meinau	tennis	1	100 €

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

Interpellations

27 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER : Meinau / Neuhof, quartiers de reconquête républicaine ; et la rénovation urbaine ?

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

28 Interpellation de Monsieur Thierry ROOS : Quelle vision pour l'entrée de la Robertsau ?

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

29 Interpellation de Monsieur Jean-Emmanuel ROBERT - L'implantation de la Foire Saint Jean à Koenigshoffen : un choix inapproprié, improvisé et imprudent.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

ORIGINAL SIGNE

ROLAND RIES

Annexes au compte-rendu sommaire :

- **interpellations,**
- **détail des votes électroniques.**

**Annexe au compte-rendu sommaire
du Conseil Municipal
du 19 février 2018**

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Interpellations

27 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe MAURER : Meinau / Neuhof, quartiers de reconquête républicaine ; et la rénovation urbaine ?

Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,

Le Ministre de l'Intérieur vient d'arrêter la liste des quartiers de reconquête républicaine, pour y renforcer la présence et l'action de la Police. Ainsi, de la Police de proximité, promise lors des présidentielles, nous sommes passés à la notion de reconquête républicaine.

Heureusement, le drapeau de la République flotte toujours dans nos quartiers.

Il convient de rappeler que la situation dans nos quartiers, et plus particulièrement dans ceux de la Meinau et du Neuhof, s'est beaucoup améliorée depuis près de 15 ans, à tel point que ceux qui en seraient partis et qui y reviendraient ne les reconnaîtraient pas, tellement les chantiers de la rénovation urbaine les ont transformés.

Pourtant, cette partie essentielle de l'action publique semble être en panne car la signature de la phase 2 de la rénovation urbaine est bloquée depuis plusieurs mois. Or, elle est essentielle pour mener à bien cette transformation en profondeur de nos quartiers et les amener à sortir de cette urbanisation fatiguée qui avait fini par désespérer tant d'habitants qui ne s'y voyaient plus d'avenir.

Aussi, pouvez-vous nous dire où vous en êtes ? Car la phase 1 touche à sa fin et les perspectives de cette 2^{ème} tranche de la rénovation urbaine semblent toujours incertaines alors qu'elle est essentielle pour assurer la cohérence des travaux déjà réalisés.

De plus, quelques quartiers attendent d'y accéder afin de bénéficier aussi de cette rénovation tant attendue qui transforme des quartiers sur le déclin en nouveaux secteurs de vie pour notre ville et ses habitants.

Je vous remercie de vos éléments de réponse.

Réponse :

M. Cahn :

Merci, Monsieur le Maire,

Monsieur le Conseiller, chers-ères collègues,

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour votre interpellation au sujet des dernières annonces sur la mise en place de la police de sécurité du quotidien (PSQ) on aime bien les acronymes en matière de politique publique sur le territoire de la ville de Strasbourg et concernant les politiques de rénovation urbaine en cours dans nos quartiers.

Tout d'abord je pense que comme vous je ne peux que me réjouir que dans la continuité de la zone de sécurité prioritaire mise en place, je le rappelle sous le précédent quinquennat, des moyens supplémentaires soient octroyés à la Meinau et au Neuhof pour assurer le droit fondamental de chacun à la sécurité et favoriser le retour à une police de proximité. Ceci devrait, je l'espère, en tout cas ces moyens supplémentaires devraient, je l'espère, permettre de garantir l'ouverture effective du bureau de police de la Meinau que nous pouvons constater tous les deux assez régulièrement qu'il est trop souvent fermé.

Cependant, et permettez-moi d'insister là-dessus, je déplore l'usage, une nouvelle fois le terme stigmatisant et maladroit pour évoquer ces quartiers, parler de reconquête républicaine laisse entendre que ces quartiers et leurs habitants seraient en dehors de la République ce qui au-delà de la caricature ne correspond à aucune réalité, je voulais être clair sur ce point.

Pour en revenir à votre interrogation sur la rénovation urbaine, Monsieur le Conseiller. Comme vous le savez, l'Eurométropole s'est engagée dans le Nouveau programme national de renouvellement urbain le NPNRU depuis 2015.

Celui-ci porte sur les 5 quartiers concernés par le premier programme de renouvellement urbain (Neuhof, Meinau, HautePierre, Cronembourg pour Strasbourg et les Hirondelles à Lingolsheim) et 3 quartiers nouveaux (les Ecrivains, Libermann et l'Elsau à Strasbourg). Dans ce cadre, et conformément aux méthodes qui ont été adoptées et retenues par l'Agence nationale de renouvellement urbain, un protocole de préfiguration signé a été délibéré le 24 mars 2016. Signé par l'ANRU, l'Eurométropole, les collectivités, les bailleurs et les partenaires concernés, celui-ci a pour but d'établir les conventions définissant les programmes d'actions pour la mise en œuvre de ces projets de renouvellement urbain.

A ce titre, une étude de cadrage urbain générale et cinq études thématiques ont été menées. Ces études thématiques portaient sur le marché de l'habitat, une cartographie des copropriétés dégradées, la question des commerces et des services, la transition énergétique et l'occupation du parc social. Ces six études ont été menées à partir de l'été

2016 et leurs rendus se sont effectués fin 2017, comme prévu dans les marchés passés avec les prestataires.

Parallèlement, nous avons également enclenché les marchés permettant de retenir les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine qui élaborent les plans-guide des projets de Neuhof, Meinau, Hautepierre, Libermann et les Ecrivains. Ces équipes sont à pied d'œuvre depuis l'été dernier pour affiner les hypothèses et les scénarios d'aménagement dans chacun de ces quartiers.

Nous avons également poursuivi au courant de l'année 2017 les démarches de concertation avec les habitants à travers différentes formes que ce soient des forums, des réunions publiques, des rencontres en pieds d'immeubles, des concertations diverses et variées qui nous ont permis de toucher et d'associer plusieurs milliers de personnes à l'élaboration de ces projets.

Il se trouve et vous l'évoquiez, qu'entre temps, nous avons été un petit peu contrariés par certaines annonces gouvernementales, je pense notamment à l'article 52 du projet de loi de finances ou au projet de loi en cours de débat « évolution du logement et aménagement numérique » dit projet de loi ELAN.

Ces deux projets remettent aujourd'hui en question ou interrogent en tout cas, la capacité d'investissement des bailleurs sociaux concernés. Hors les bailleurs sociaux sont concernés financièrement au premier plan dans le cadre de ces projets de rénovation urbaine. Vous le savez, cette stratégie logements du gouvernement fragilise grandement les politiques locales de l'habitat mises en œuvre par l'ensemble des collectivités territoriales ainsi que la politique de la ville.

Ceci forcément nous a amené à devoir redébattre entre collectivités et bailleurs des hypothèses de démolition et de réhabilitation de logements sociaux. Or aujourd'hui, nous sommes encore mais d'autres le diraient bien mieux que moi dans un environnement qui n'est pas complètement stabilisé et qui fait que nous sommes encore face à quelques incertitudes.

Nous avons effectivement et je pense qu'il faut le dire du fait de ces annonces pris aujourd'hui un petit peu de retard. Ce retard nous essayons de le rattraper et je voudrais ici saluer le travail des services de la ville et de l'Eurométropole qui dans ce contexte mouvant essayent de faire en sorte que nous puissions continuer à monter ces projets sans rogner aucune de nos ambitions. Donc nous enverrons et nous transmettrons à l'ANRU d'ici au printemps le dossier intermédiaire en vue de la réunion technique paritaire après une période de concertations, ce dossier sera présenté en Comité d'engagement de l'ANRU fin 2018 pour que nous puissions ensuite signer et délibérer les conventions au plus vite, ce qui pourrait nous permettre de débiter les premières opérations du NPNRU d'ici le 1^{er} trimestre 2019.

Enfin, permettez-moi toutefois de vous dire que parallèlement à cette démarche d'élaboration du NPNRU, les opérations dans les quartiers se poursuivent. Ces projets

continuent d'améliorer la vie de nos concitoyens à travers le réaménagement d'espace public, la réalisation d'équipement de proximité mais aussi le prolongement d'opération de rénovation et de construction de logements dans une perspective de diversification de l'habitat et de mixité sociale.

Vous évoquiez les quartiers de la Meinau et du Neuhof, je vais donc me contenter d'exemples pris dans ces deux quartiers mais je pourrais vous citer à titre d'exemple dans les opérations qui se poursuivent et qui montrent que la rénovation urbaine n'est pas interrompue, qu'elle se poursuit.

Nous poursuivons à la Meinau :

- le réaménagement de l'avenue de Normandie, pour une livraison au printemps 2019,
- l'extension et le réaménagement des vestiaires du stade de la Canardière qui seront livrés à l'automne 2018,
- ou encore le tronçon nord de la rue Schulmeister qui devrait être terminé pour 2020 et sur lequel les études ont démarré.

Du côté des opérations de diversification de l'habitat, je pourrais vous citer l'opération « EKO2 » menée avenue de Normandie qui concerne 66 logements en accession privée ou l'opération « Le Jouvence » menée par Opidia toujours avenue de Normandie avec 40 logements en accession sous condition de ressources.

Vous parlez dans votre interpellation du Neuhof, je pourrais évoquer la livraison du nouvel établissement et service d'aide par le travail (ESAT) de l'ARAHM au parc Jules Védrières par Habitation Moderne qui se fera à l'été 2018, ce projet permettra sur 2 700 m² de développer plus de 80 emplois dédiés à des travailleurs connaissant un handicap, à proximité immédiate du tramway. Enfin concernant le Neuhof, on peut également annoncer le démarrage des travaux de réhabilitation et de résidentialisation des 338 logements du patrimoine de la cité Reuss par CUS Habitat qui démarreront en juillet 2018 pour une durée de 2 ans.

Vous voyez, Monsieur le Conseiller, qu'en dépit des difficultés que j'évoquais, qu'en dépit des restrictions qui nous sont imposées par une politique gouvernementale fluctuante et indécise dans ce domaine, nous nous efforçons de ne pas rogner nos ambitions, de poursuivre ce travail pour la qualité de vie des habitants.

Donc cette rénovation que vous qualifiez d'incertaine ou que vous semblez qualifier d'incertaine, je crois que nous pouvons aisément constater qu'elle est une réalité dans notre ville et dans l'Eurométropole et permet de concrétiser nos engagements en matière d'égalité urbaine, en tout cas soyez assuré que nous sommes sur ce sujet très engagés et très vigilants.

28 Interpellation de Monsieur Thierry ROOS : Quelle vision pour l'entrée de la Robertsau ?

Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,

Dans le contexte de l'installation des institutions turques entre le quai Jacoutot et la rue Toreau, un site d'information locale a relayé des informations affirmant qu'une partie du parking relais-tram de la Robertsau-Boecklin serait mis à disposition du personnel de ces institutions. Certains parlent même de la moitié des places, soit 75 sur les 150.

Cette information vient s'ajouter à un débat de longue date qui a accompagné le projet puis la construction de ces institutions et il est aujourd'hui plus que jamais d'actualité au moment où ce bâtiment va entrer en fonction. En 2012 déjà, Robert Grossmann s'inquiétait du manque d'anticipation et du manque de réflexion globale entourant ce projet. En effet, les problèmes de circulation et de stationnement se posaient déjà à l'époque, et ils se confirment aujourd'hui.

Qu'allez-vous envisager pour remplacer les 75 places « perdues » au Parking-relais de Boecklin ?

Comment allez-vous faire face au problème du stationnement sauvage, déjà très présent dans ce secteur où les institutions sont nombreuses, mais les places de stationnement très réduites ?

Quelle vision globale avez-vous pour ce quartier où les bâtiments fleurissent sans cohésion, sans réflexion ? L'aménagement de l'entrée de la Robertsau est actuellement en débat et inquiète les Robertsauviens. Il les inquiète, je me permets de rajouter, pour préserver les derniers espaces verts et je pense à ce petit bois qui nous reste à l'entrée de la Robertsau qui pourrait être lui-même condamné à disparaître et je vous rappelle, pour terminer, les noms de certaines rues de la Robertsau qui sont bien nommées : rue des jardiniers, rue des mimosas, rue des jardins fleuris, rue des fleurs.

Je vous remercie de vos éléments de réponse.

Réponse :

Mme Dreyer :

Monsieur le Conseiller,

Strasbourg capitale européenne accueille avec fierté des institutions européennes mais aussi les consulats et renforce ainsi sa vocation européenne et internationale.

C'est dans ce cadre qu'un permis a été accordé par l'Etat français et non pas par la Ville au consulat de Turquie en janvier 2012, prorogé en novembre 2013. Les travaux ont démarré en janvier 2015 et nous espérons une livraison en 2018.

Dès le début de ces travaux, les services de la ville ont anticipé l'aménagement des voiries dans le secteur et plusieurs réunions ont eu lieu avec les riverains et les forces vives du quartier. C'est ainsi que le quai Jacoutot restera ouvert à la circulation avec l'aménagement de places de stationnement. La rue Toreau a déjà été élargie avec la mise en place d'une zone bleue matérialisée de 48 emplacements. Ces travaux seront finalisés dès que les conditions climatiques le permettront. Il s'agira d'une zone bleue d'une durée d'une heure et demie. L'étalement des horaires de visite permettra d'assurer la majorité des stationnements à proximité immédiate du consulat.

Après quelques mois d'activité, des ajustements du périmètre, voire de la durée de cette zone bleue, pourront être faits si cela s'avère nécessaire.

En outre, les contrôles qui sont réalisés par la police municipale et ils sont très présents dans le quartier, je voudrais les remercier, dans le cadre de la réglementation du stationnement, devraient induire une régulation des usages dans ce secteur.

Par ailleurs, la demande de nombreux résidents et riverains ainsi que l'arrivée de nouveaux consulats questionnent aussi sur le dimensionnement de l'offre en stationnement de proximité dans ce secteur.

L'arrivée du tram va également modifier les habitudes.

Au regard de ces éléments, la nécessité d'évolution de ce parking-relais pour permettre de répondre à ces demandes de stationnement de moyenne et de longue durée est apparue opportune.

Ainsi, une partie du parking-relais évoluera en parking horaire classique pour répondre aux besoins de stationnement des résidences et des visiteurs du quartier, l'autre partie gardant sa fonction de parking-relais.

Il n'est donc pas question de mettre la moitié du parking-relais à la disposition d'un usager unique mais bien au bénéfice de tous, sans avantage spécifique à certains.

Les services travaillent actuellement à la mise en œuvre de cette évolution du parking-relais. Un atelier de projet sur la centralité historique de la Robertsau, regroupant les forces vives du quartier, vient de nous présenter ses recommandations, une des propositions étant justement de réfléchir à la transformation et à l'optimisation de ce parking.

Cet atelier de projet émet également le souhait de passer la rue Boecklin en zone bleue. Cette option est à l'étude et avec l'atelier de projet ainsi que l'association des

commerçants, nous organiserons prochainement une réunion publique sur ce sujet.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.

29 Interpellation de Monsieur Jean-Emmanuel ROBERT - L'implantation de la Foire Saint Jean à Koenigshoffen : un choix inapproprié, improvisé et imprudent.

Monsieur le Maire,

Je connais votre attachement à la concertation, à l'écoute des habitants, au dialogue de proximité, au développement des instances de démocratie participative. Il ne se passe pas une seule séance du Conseil municipal sans que vous nous en fassiez l'éloge, sur un ton professoral qui vous va à merveille.

Vous comprendrez donc ma très grande surprise et à vrai dire ma stupéfaction en découvrant, comme beaucoup de Strasbourgeois, dans les Dernières Nouvelles d'Alsace du 10 février, votre décision arbitraire et unilatérale d'installer la foire Saint-Jean à l'entrée du quartier de Koenigshoffen.

Où est donc passé le rocardien consensuel, l'ami de Jo Spiegel, le grand défenseur de la co-élaboration citoyenne des choix publics ?

Hélas, nous, habitants de l'ouest de Strasbourg, savons pertinemment que les quartiers populaires, les secteurs dédiés à l'habitat ouvrier et aux jardins familiaux sont bien trop souvent les parents pauvres d'une municipalité presque exclusivement tournée vers la satisfaction des "bourgeois bohèmes". Et justement ces derniers se moquent désormais de la bohème, méprisent les forains, négligent les plaisirs simples et authentiques d'une fête dédiée aux familles, aux enfants, aux friandises, aux manèges et à la bonne humeur.

L'avis de nos amis les forains, qui sont les artisans de ces moments de détente et de décontraction a-t-il seulement été pris en compte ? Car franchement, Monsieur le Maire, comment pouvez-vous expliquer que le grand partisan du développement des transports en commun que vous êtes impose désormais que la foire Saint-Jean se déroule en juin 2019 sur un lieu aussi éloigné du tramway ?

A ce sujet, comme vous le savez, Monsieur le Maire, j'ai choisi, dans une logique d'opposition et d'action constructives, d'approuver le lancement du chantier du tramway vers Koenigshoffen. Ce grand faubourg strasbourgeois, le plus ancien d'ailleurs car il existe depuis l'antiquité, n'a que trop attendu d'être à nouveau connecté au réseau de tram strasbourgeois. Avec vos projets hasardeux de tram sur pneu, et déjà avec votre abandon après 2008 du projet de connexion via le tunnel du tram train sous la gare prévu sous le mandat précédent, vous n'avez que trop fait subir aux habitants de

Koenigshoffen le prix de vos renoncements, de vos hésitations, et de vos erreurs.

Vous connaissez aussi, Monsieur le Maire, pour m'avoir suffisamment entendu, mon attachement aux transports et à la modération tarifaire qui doit faciliter l'accès de tous. Et justement, la foire Saint- Jean est et doit rester un moment de rencontre, d'échange, et de plaisir partagé accessible au plus grand nombre sans obstacle. Ce n'est manifestement pas là votre vision.

Qui plus est, le site choisi, au débouché de l'échangeur si souvent congestionné de la Porte Blanche, s'avère être l'un des plus bruyants et l'un des plus pollués de notre agglomération. En attendant que notre collègue Monsieur Robert Herrmann ne le transforme en un paisible boulevard urbain agréable, élégant et fleuri, les microparticules issues des gaz d'échappement n'offrent sans doute pas sur ce site la qualité de l'air la plus satisfaisante pour des loisirs en famille ou entre amis.

Ce choix de localisation à l'entrée de Koenigshoffen s'avère ainsi clairement inapproprié, improvisé et imprudent. Vous saviez pourtant depuis belle lurette que le quartier d'affaire, pompeusement qualifié d'archipel par vos services de communication, et le futur parc des expositions obligerait à relocaliser la foire Saint-Jean. Ne pas y avoir sérieusement pensé plus tôt, alors que vous êtes maire depuis dix ans, après l'avoir été dix ans auparavant, témoigne d'une légèreté et d'une imprévoyance d'autant moins excusables que la "reconstruction de la ville sur elle-même" fait partie de vos refrains préférés.

Faute d'avoir été clairvoyant et prévoyant, acceptez-vous de remettre sérieusement ce sujet à l'étude, afin d'identifier rapidement un ou plusieurs sites plus adaptés et de les soumettre à une véritable concertation avec les habitants, les usagers, les forains voire éventuellement les élus de cette assemblée ?

Je vous remercie Monsieur le Maire.

Réponse :

M. Gillmann :

Merci Monsieur le Maire de me laisser la parole.

Monsieur le Conseiller,

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour votre interpellation au sujet de la future implantation de la foire Saint-Jean à l'entrée de Koenigshoffen.

Sachez, Monsieur le Conseiller que nous sommes bien sûr très attachés à cet événement populaire authentique comme vous dites et que tant de Strasbourgeois apprécient.

Nous savons combien cet évènement est l'un des grands rendez-vous du début de l'été, auquel d'ailleurs beaucoup se rendent depuis plusieurs générations. Cette tradition d'ailleurs perdure dans notre ville depuis le 15^{ème} siècle et contribue aussi au dynamisme économique de notre agglomération.

Cependant nous faire croire que nous mépriserions cette manifestation et les habitants qui l'apprécient relève un peu d'une malhonnêteté intellectuelle tant la recherche d'une solution pérenne a été entreprise depuis très longtemps afin de permettre la tenue de cette manifestation dans les meilleures conditions qui soient.

Revenons un instant en arrière car certains éléments méritent tout de même d'être précisés.

Vous n'êtes pas sans savoir que la problématique de la relocalisation de la foire Saint Jean date de 2006, quand les travaux du tramway sur le boulevard Dresde, décidés par Madame Keller et Monsieur Grossmann, ont nécessité de la déplacer à l'époque sur le site du jardin des 2 rives.

Par la suite, avec les travaux de la Clinique Rhéna, la foire a dû à nouveau être relocalisée au Wacken en 2011 d'abord puis près du Rhénus jusqu'en 2017 et enfin sur l'esplanade Kieffer en 2018.

Contrairement à vos propos où vous relatez que nous n'avons rien anticipé sur le sujet, laissez-moi vous dire que depuis 2009, à la demande de Monsieur Herrmann alors premier adjoint, plusieurs études de relocalisation ont été réalisées pour trouver un site pérenne, un site attractif dans le but d'éviter à ce que la collectivité ait à nouveau à engager des nouveaux investissements tous les 5 ou 10 ans. Plus de dix sites ont été étudiés, les quatre plus pertinents d'entre eux ont été retenus pour une analyse approfondie :

- ainsi il a d'abord été question du site du Zénith mais ce dernier a été considéré comme trop excentré et de plus il est situé sur le ban communal d'Eckbolsheim,
- ensuite il a été envisagé le site du Baggersee situé sur le ban communal d'Illkirch, mais là aussi le site paraissait trop excentré également,
- enfin, il y avait la possibilité du site de la Meinau mais la surface ne répondait qu'à un tiers des besoins des forains.

Par conséquent, suite à l'analyse approfondie de l'ensemble des sites pouvant accueillir la foire Saint-Jean, c'est bien le site de la porte des Romains qui répondait à l'ensemble des critères qui avaient été établis avec les représentants de la profession.

Pour être totalement transparent, concernant ces fameux critères, permettez-moi de vous les citer afin que vous compreniez les exigences inhérentes à l'accueil d'une telle foire.

Ainsi il fallait tout d'abord trouver un terrain de cinq hectares comprenant un

cheminement d'environ un kilomètre en dur, un maillage de réseaux électriques et eaux usées et ponctuellement des renforcements de la plateforme permettant d'accueillir l'ensemble des manèges, les habitations mobiles et les véhicules de transports.

Ensuite, il fallait à la fois un site proche du centre-ville, desservi par le tramway, la présence sur place d'une bonne capacité de stationnement ainsi qu'une visibilité permettant l'attractivité commerciale.

Vous conviendrez, Monsieur le Conseiller, que la tâche qui consistait à trouver un site adéquat n'était pas des plus simple.

Par conséquent, et je m'exprime ici sous la responsabilité de Monsieur le Maire, la foire Saint-Jean sera donc déplacée sur le site du futur Parc des Romains de façon définitive à compter de 2019. Cette relocalisation permettra la réalisation des travaux de construction du futur parc des expositions.

Depuis 2009, toujours à la demande de Monsieur Herrmann, une relation continue est entretenue entre les élus, les services de la collectivité et les représentants des forains dans le cadre d'une commission de conciliation qui a accompagné les diverses relocalisations et cette dernière recherche de site. Le site de la Porte des Romains a été présenté aux forains lors de la commission du 18 septembre 2017. Depuis cette date, ils avaient décliné les nouvelles propositions issues des différentes réunions de travail.

Enfin, une nouvelle rencontre a finalement eu lieu le 24 janvier dernier au cours de laquelle les représentants présents ont accepté le site proposé par la collectivité.

Par conséquent, l'implantation de la foire Saint-Jean à l'intérieur du futur parc des Romains est prévue pour trois semaines d'exploitation et ce à raison d'une fois par an.

En outre, Monsieur le Maire s'est engagé à ce que seule la foire Saint-Jean occupe cet espace à l'exclusion de toute autre manifestation notamment de type cirque et cet engagement sera d'ailleurs acté par un arrêté municipal.

Monsieur le Conseiller, sachez également que d'ores et déjà des mesures seront prises pour limiter les nuisances redoutées, déjà signalées par les riverains et les membres du conseil de quartier. A ce titre, il sera opéré :

- une relocalisation des terrains de l'ASPTT entre le parc et le secteur habité pour créer une zone tampon éloignant les manèges au nord,
- il sera mis en place des alignements d'arbres créant un obstacle atténuateur de bruit,
- de plus, nous ferons en sorte que les enceintes acoustiques soient orientées vers les autoroutes et qu'une réduction du volume sonore de la diffusion musicale à partir de 22 heures soit impérative,
- par ailleurs, il faut compter sur l'utilisation des futurs parkings-relais construits dans le cadre du projet de tramway vers Koenigshoffen, voire complétés par un terrain disponible au sud de la route des Romains et ce tant qu'il n'y aura pas de destination

arrêtée dans le cadre du projet urbain Porte des Romains.

Le monde forain, quant à lui, a souhaité que le plan d'ensemble soit retravaillé afin que l'entrée de la foire soit mieux mise en valeur depuis la route des Romains et la future station de tramway face au site.

Enfin, nous avons également demandé que le projet demeure avant tout un parc urbain, c'est-à-dire ouvert toute l'année au public. Nous tiendrons cet engagement. Ce parc des Romains dans lequel s'intégrera la foire Saint-Jean une fois par an sera ainsi calqué sur un modèle aussi proche que possible de celui de la foire de Nancy qui se tient cours Léopold.

Je voudrais terminer mon propos sans doute par l'élément des plus importants, Monsieur Robert, les habitants de Koenigshoffen notamment dans le cadre de l'atelier de concertation Porte des Romains dont fait partie le conseil de quartier, seront désormais associés, à compter du printemps à l'ensemble de ce processus d'installation et d'implantation de la foire Saint-Jean. Il s'agira de concilier au mieux à la fois les contraintes techniques d'accueil de la foire et à la fois un parc qui répondent aux préconisations qui sont déjà exprimées par les habitants et ce dans le cadre notamment de l'atelier de projet de ce secteur.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

19 FEVRIER 2018

Détails des votes électroniques

Jeanine BUCHI
Direction Conseil, Performance et Affaires Juridiques
Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018 - Additif
Versement d'une aide exceptionnelle à Emmaüs Mundolsheim

Pour

59

ABRAHAM-Julia, AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, ZUBER-Catherine

Contre

0

Abstention

0



Point Additif à l'ordre du jour :

Versement d'une aide exceptionnelle à Emmaüs Mundolsheim.

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 59+2 (*)

Contre : 0

Abstention : 0

Observation :

(*) Les boitiers de M. Roger et M. Schmidt étaient défectueux alors qu'ils souhaitaient voter « Pour ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018 - Point n°4

Avis sur les emplois Ville.

Pour

44

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, KOHLER-Christel, MATHIEU-Jean-Baptiste, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

15

ABRAHAM-Julia, CALDEROLI-LOTZ-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, MANGIN-Pascal, MAURER-Jean-Philippe, REMOND-Thomas, ROOS-Thierry, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SENET-Eric, TARALL-Bornia, VETTER-Jean-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018 - Point n°6

Affaires culturelles : attribution de subventions aux établissements culturels et aux associations.

Pour

58

ABRAHAM-Julia, AGHA BABAEI-Syamak, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018 - Point n°14

Gestion des Réserves naturelles nationales du Rohrschollen et de Neuhoef-Illkirch-Graffenstaden.

Pour

60

ABRAHAM-Julia, AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018 - Point n°20

Attribution d'une subvention à l'ABRAPA pour l'expérimentation de la sécurisation des entrées et sorties d'école par des séniors.

Pour

58

Contre

0

Abstention

0

ABRAHAM-Julia, AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROT-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMIDT-Michaël

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018 - Point n°24
Attribution de subventions à des associations culturelles.

Pour

58

ABRAHAM-Julia, BARRIERE-Caroline, BARSEGHIAN-Jeanne, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GABRIEL-HANNING-Maria Fernanda, GANGLOFF-Camille, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REICHHART-Ada, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROBERT-Jean-Emmanuel, ROGER-Patrick, SCHAETZEL-Françoise, SCHAFFHAUSER-Jean-Luc, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, TRAUTMANN-Catherine, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, LOOS-François, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

0